

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 137 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOUK - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danièle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAIZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Jean-Louis BONAN représenté par Michel AMBROSINO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Eric DIARD représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Pascal GILLET - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Jacqueline MAURIC représentée par Henri RUGGERI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Gilles PAGLIUCA représenté par Christian MAYADOUX - Pierre PENE représenté par Jean MONTAGNAC - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Guy PONTOUS représenté par Jean BRUNEL - Gérard SBAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Eugène CASELLI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent LAVIE - Christine ORTIZ - Daniel SIMONPIERI - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DTUP 001-1337/09/CC

■ Transports de véhicules sur l'archipel du Frioul - Approbation des nouveaux tarifs.

DIPOR 09/3155/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine , propriétaire du navire « transport de charges » l'écUM, assure depuis 2006 le transport des véhicules vers l'archipel du Frioul (délibération du 30 mars 2006).

Depuis cette date, l'écUM effectue régulièrement des rotations entre l'archipel du Frioul et le Vieux Port de Marseille à la demande des usagers : entreprises effectuant des travaux, habitants, exploitants, mairie de Marseille, associations.

Ce service donne lieu au paiement d'une contrepartie financière dont le barème est fixé chaque année par le Conseil de Communauté.

Cette activité, accomplie par MPM en tant qu'autorité publique, n'est pas assujettie à la TVA (article 4 & 5 de la 6^{ème} Directive TVA), les tarifs sont nets, exprimés en euros.

Il est apparu, sur la durée, que les tarifs appliqués à ce transport, notamment pour les véhicules professionnels, étaient pénalisants pour la vie économique de l'île. Lors du Conseil des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements décentralisé sur l'île du Frioul le 13 septembre 2008, les élus et la présidence de M.P.M. ont pris acte de cette situation.

Jusqu'à présent, pour la constitution des tarifs, MPM a pris en compte le coût d'exploitation de l'écUM en se référant à des tarifs pratiqués par d'autres collectivités en méditerranée et en atlantique. On peut noter que l'acquisition du bateau a été motivée à l'origine exclusivement par le transport des véhicules de la collecte des déchets ménagers et autres services publics.

C'est pourquoi, au terme de cette réflexion il est proposé d'appliquer une nouvelle tarification plus favorable pour les véhicules professionnels. La nouvelle grille se traduira par une baisse de 30%, par rapport au tarif 2008, pour les véhicules professionnels.

De plus, au vu des demandes formulées auprès de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole par les entreprises, il est proposé également d'ajouter un tarif supplémentaire pour la location du bateau à la demi journée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau
- La délibération POR 4/567/CC du 26 juin 2005 portant création d'un tarif pour les transports de véhicules sur l'écUM
- La délibération POR 002-1148/07/CC du 17 décembre 2007 portant renouvellement du tarif de transports de véhicules sur l'écUM

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité d'adapter les tarifs de l'écUM à la réalité économique de l'île du Frioul ;
- La demande des entreprises de disposer du navire à la demi-journée

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs relatifs aux transports de véhicules sur l'archipel du Frioul tels que détaillés dans l'annexe de la présente délibération.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter des subventions auprès de partenaires institutionnels en vue de compenser le déficit d'exploitation du navire.

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront constatées au budget général de la communauté urbaine B 210
Nature 70688 : prestations de services.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI